

## Conditions et informations sur la formation :

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Objectifs</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir les connaissances requises à l'obtention du l'examen pratique.</li> <li>- Obtenir la carte professionnelle de conducteur de taxi</li> </ul>   |
| <b>Public concerné</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes personnes souhaitant exercer la profession en tant que chauffeur de taxi sur la Métropole lyonnaise, après l'obtention de son examen écrit.</li> </ul>   |
| <b>Pré-requis</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir lire, écrire et parler le français.</li> <li>- Avoir son permis B non probatoire.</li> <li>- Attestation de réussite PSC1 (premier secours)</li> </ul>   |
| <b>Durée</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 heures la veille de l'examen pour un entraînement en situation réelle</li> <li>- 2 heures le jour de l'examen pratique à la CMA</li> </ul>  |
| <b>Modalités pédagogiques</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation en présentiel</li> </ul>  |
| <b>Moyens pédagogiques</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'un véhicule double pédales, équipés d'un lumineux et d'un taximètre, d'un terminal de carte bleue.</li> <li>- Formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans.</li> </ul>   |
| <b>Modalités d'évaluation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acquis des stagiaires sont évalués par un test pratique par la réalisation d'un parcours accompagné par un titulaire de la carte professionnelle taxi.</li> </ul>   |
| <b>Suivi de formation</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque candidat ayant obtenu le diplôme écrit sera pré-évalué sur ses connaissances du territoire et de la métropole avec un véhicule adapté pour le métier et un professionnel du milieu depuis plus de 5 ans qui effectuera l'évaluation durant la demi-journée bloquée à cet effet.</li> <li>- Le même chauffeur accompagnera le candidat le jour de son passage Pratique de l'examen taxi à la chambre des métiers et de l'artisanat.</li> </ul> <p>Un questionnaire de satisfaction est envoyé aux stagiaires en fin de formation afin d'évaluer la qualité de la formation reçue.</p> |

## Programme de formation :

### Module A. Conduite et Sécurité

- Respect de la réglementation routière (code de la route, respect de distance de sécurité...)
- Qualité et souplesse de la conduite

### Module B. Comportement et relation client

- Accueil client (attitude et comportement adapté à l'activité)
- Tenue vestimentaire du candidat
- Propreté du véhicule
- Tenir une conversation avec le client et veiller aux éléments de confort & savoir apporter des informations touristiques durant le parcours
- Gestion des conflits

### Module C. Construction du parcours

- Exercice d'itinéraires par l'élaboration d'un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose d'un client
- Adapter son parcours aux difficultés inattendues (embouteillages, travaux...)
- Utilisation du GPS, d'un plan ou d'une carte routière

### Module D. Facturation et paiement

- Etablir le prix de la prestation
- Savoir facturer convenablement la course avec l'ajout de suppléments si nécessaire et selon les directives
- Encaisser le paiement (usage du terminal de paiement)

**Détails sur la durée et le coût de la formation :**

|   |   |
|---|---|
|   | Cet enseignement nécessitera une durée de <b>5 heures</b> de formation en ligne, contrôle et pratique compris : |
| <b>Conduite et sécurité</b>                       | <b>2 heures</b>   |
| <b>Relation client</b>                            | <b>1 heure</b>  |
| <b>Construction du parcours et accompagnement</b> | <b>1 heure</b>  |
| <b>Facturation et paiement</b>                    | <b>1 heures</b>   |

Le coût total de la session complète de formation est fixé à **400 euros** par bénéficiaire.

Nous rappelons que le passage de la formation PRATIQUE comprend

- une ½ journée avec un chauffeur titulaire de la carte professionnel de taxi
- un accompagnement le jour de l'examen PRATIQUE par la même personne.
- la mise à disposition d'un véhicule équipé de double pédale et d'un équipement taxi complet (taximètre et lumineux)

La formation est éligible au CPF, par l'OPCO ou Pôle Emploi.

Le centre organisera la mise en place de l'examen pratique en liaison directe avec la Chambre des Métiers lors de la validation de réussite de l'examen écrit.